



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 55343

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le souhait exprimé par les infirmières de la création d'un ordre pour leur profession. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur les suites à donner à cette demande.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille n'a pas d'opposition de principe à la création d'une instance professionnelle pour les infirmiers qui permettrait de confier à la profession elle-même l'élaboration et le contrôle de ses règles déontologiques. Il estime néanmoins que la création de cette instance devrait faire l'objet d'un large consensus au sein des différentes organisations représentant aussi bien les infirmiers salariés que les infirmiers libéraux. Ce consensus est en effet indispensable pour assurer à cette instance une autorité incontestable dans le cadre de la mission qui lui serait confiée.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55343

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2005

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 498

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 6011